

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU DOUBS
ARRONDISSEMENT DE MONTBELIARD
CANTON D'AUDINCOURT
COMMUNE DE SELONCOURT
DELIBERATION
DU
CONSEIL MUNICIPAL

DCM20220308-7	<u>Séance du 08 mars 2022 à 18h30</u>
	L'an deux-mille-vingt-deux du mois de mars le huit le Conseil Municipal de la Commune de SELONCOURT s'est réuni en Mairie - Salle du Conseil Municipal à Seloncourt après convocation légale, sous la Présidence de M. Daniel BUCHWALDER, Maire, pour une session ordinaire.
NOTA	Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 09 mars 2022, que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le 25 février 2022 et que le nombre des membres en exercice est de 29. Exécution des articles L2121-10, R121-7, L2121-17, L2124-1, L2121-25, R121-9 du Code Général des Collectivités Territoriales.
<u>Etaient présents ()</u>	
<u>Etaient excusés ayant donné procuration ()</u>	
Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il est procédé, en conformité de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la désignation d'un secrétaire. Françoise PAICHEUR a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.	

OBJET : PROGRAMME DE RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC 2022 - DEMANDE DE SUBVENTION AU SYDED

Dans le cadre des travaux de rénovation d'équipements d'Eclairage Public, il convient de poursuivre le remplacement des luminaires des rues suivantes :

- Rue du Général Leclerc,
- Rue des Pruniers
- Chemin des Ecoliers.

Monsieur le Maire propose de solliciter l'aide du SYDED.

Ces travaux seront réalisés en REGIE.

Montant estimatif de l'opération :

DESIGNATION	MATERIEL	MAIN D'OEUVRE	NACELLE S.I.A.C.V.H.	MONTANT T.T.C.
RUE DU GENERAL LECLERC	6 477.00	460.00	521.25	7 458.25
RUE DES PRUNIER	6 227.08	650.00		6 877.08
CHEMIN DES ECOLIERS	6 089.00	300.00		6 389.00
TOTAL T.T.C.	18 793.08	1 410.00	521.25	20 724.33

Le plan de financement de l'opération est établi comme suit :

Co-financeurs	Désignation	Calcul de la subvention	Montant		% Sur total T.T.C.
SYDED	Eclairage Public programme 2022	Rue du Général Leclerc	125.00 € / 17 points lumineux	2 125.00	4 125.00
		Rue des Pruniers	125.00 € / 5 points lumineux	625.00	
		Chemin des écoles	125.00 € / 11 points lumineux	1 375.00	
TOTAL SUBVENTIONS ESCOMPTEES			4 125.00	19.90%	
MONTANT SOLDE T.T.C. FONDS LIBRES VILLE DE SELONCOURT			16 599.33	80.10%	
TOTAL DE L'OPERATION T.T.C.			20 724.33	100%	

La Commission Voirie réunie le 15 février 2022 a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal, l'exposé entendu, à / par....

- s'engage à inscrire la dépense au BP 2022,
- sollicite l'aide financière du SYDED ;
- se prononce sur le plan de financement exposé ci-dessus ;
- s'engage à prendre en charge le financement de l'organisme cité qui ne répondrait pas à hauteur de la subvention prévue et demandée ;
- demande l'autorisation de commencer les travaux avant la décision attributive de subvention du SYDED ;
- autorise Monsieur le Maire ou son Représentant à signer tout document à intervenir.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Seloncourt, le 08 mars 2022

**Le Maire,
Daniel BUCHWALDER**